



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-11**

Nappe d'éclairage fluorescent en tube T5

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire : locaux de commerces existants, de surface de vente supérieure à 400 m².

2. Dénomination

Installation d'une nappe d'éclairage fluorescent composée de tubes T5.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Attestation par l'installateur de la valeur de l'intensité d'éclairage en lux I, mesurée à 1,5m du sol.

4. Durée de vie conventionnelle

10 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / (m².lux)	X	Surface en m²	X	Intensité d'éclairage
0,31		S		I